



**Plan d'Action du Programme de Pays
2008-2012**

Entre

Le Gouvernement de l'Union des Comores

Et

Le Fonds des Nations Unies pour la Population

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	3
Le Cadre commun	4
Partie I. Base de la relation.....	4
Partie II. Analyse de la situation	4
Partie III. Coopération passée et leçons apprises	6
Partie IV. Programme proposé.....	7
Partie V. Stratégie de partenariat.....	12
Partie VI. Gestion du programme	14
Partie VII. Suivi et évaluation	16
Partie VIII. Engagements de l'UNFPA	17
Partie IX. Engagements du gouvernement	17
ANNEXES	19

Liste des acronymes

ASCOBEF	l'Association Comorienne pour le Bien-être de la Famille
AWP	Plan Annuel de Travail
CAP	Collaboration Action Pérennisation
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CGP	Commissariat Général au Plan
CPAP	Country Programme Action Plan
DSCRIP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMSP	Ecole de Médecine et de Santé Publique
EIM	Enquête Intégrale des Ménages
EVF	Education à la Vie Familiale
EVIH	Enquête VIH
IEC	Information Education et Communication
IMIS	Développement d'un système intégré de gestion de l'information
IPPF	International Planned Parenthood Federation
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
NPO	National Programme Officer
PNEEG	Politique Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre
PAM	Programme Mondiale pour l'Alimentation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
RNAG	Réseau National des Avocats du Genre
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNFD	Réseau National Femmes et Développement
RNJPD	Réseau National des Jeunes en Population et Développement
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
SR	Santé de la Reproduction
SRJA	Santé de la Reproduction des Jeunes Adolescents
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
VBG	Violence basée sur le Genre
VIH	Virus Immunodéficience Humaine

Le Cadre commun

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dénommé ci-après désigné "LE GOUVERNEMENT" et le Fonds des Nations Unies pour la Population, dénommé ci-après 'UNFPA',

- **Agissant** dans le cadre leur coopération aux fins de l'application de l'accord de base,
- **Considérant** l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du cadre de Coopération de pays sur la période 2003-2007,
- **S'engageant** pour une nouvelle période de coopération 2008-2012,
- **Déclarant** leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération mutuelle ;

Sont convenus de ce qui suit :

Partie I. Base de la relation

Le document du 5ème programme de Coopération entre le Gouvernement de l'Union des Comores et l'UNFPA (2008-2012) adopté ledécembre 2007 et signé suite à l'atelier de validation de novembre 2007, constitue le fondement des relations entre les deux parties. Les dispositions du présent Plan d'Action du Programme Pays remplacent tous les plans d'opérations conclus antérieurement entre le gouvernement de l'Union des Comores et l'UNFPA.

Partie II. Analyse de la situation

L'archipel des Comores, situé à l'entrée Nord du canal du Mozambique entre l'Afrique orientale et Madagascar, couvre une superficie de 2 236 km². Elle est composée de quatre îles, Mwali (Mohéli), Ndzouani (Anjouan), Ngazidja (Grande Comore) et Maoré (Mayotte), dont les superficies sont respectivement de 290 km², 424 km², 1 148 km² et 374 km². Le climat de l'archipel est humide et chaud, mais tempéré à la fois par l'altitude et par l'influence océanique. Ce climat tropical est caractérisé par deux grandes saisons. Une saison chaude et humide, entre novembre et mars-avril, marquée par des fortes pluies et parfois par de violents cyclones, nommée « kashkasi ». Le reste de l'année, l'archipel connaît une saison sèche et fraîche caractérisée par des vents de mousson Nord à Nord-Ouest nommée « Kusi » avec des températures variant entre 24 et 27°C.

La constitution de l'Union des Comores votée le 23 décembre 2001 donne une large autonomie aux îles et garantit un partage du pouvoir entre l'Union et les îles (Anjouan, Grande Comore et Mohéli).

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003, la population résidente en majorité rurale (72,1%) était de 575 660 habitants dont 50,4% de femmes, avec un rythme de croissance annuel de 2,1% entre 1991 et 2003. Inégalement répartie entre les îles, cette population estimée à 635 669 habitants en 2007 affiche une densité moyenne de 341 habitants au km² avec un niveau jugé critique de 634 habitants au km² dans l'île d'Anjouan. Cette population est caractérisée par sa jeunesse ; 53% ont moins de 20 ans, impliquant une pression considérable sur les infrastructures de base existantes (éducation, Santé, emploi, etc.).

Notons que l'espérance de vie à la naissance s'est nettement améliorée en passant de 56,5 ans à 65,5 ans (64,3 ans pour les hommes et de 66,9 ans pour les femmes). Les femmes en âge de procréer représentent 22,3% de la population totale.

Le revenu par habitant est estimé à 465 \$US en 2005, ce qui place l'Union des Comores parmi les pays les moins avancés. La pauvreté touche 36,9% des ménages comoriens, soit 38,6% des ménages dirigés par les hommes contre 30,4% dirigés par des femmes, ce qui implique que 44,8% des individus sont dans une situation de pauvreté absolue. Cette pauvreté est beaucoup plus marquée dans l'île de Mwali et Ndzouani où le taux est respectivement de 49,1% et 46,4% (EIM 2004).

L'indice synthétique de fécondité, en dépit d'une tendance à la baisse, demeure élevée, de 6,8 en 1991, il est de 5,3 enfants par femme en 2003 avec des disparités entre les îles : 6,3 à Anjouan, 6,1 à Mohéli et 4,5 à la Grande Comore. La prévalence contraceptive est de 19,4% pour les femmes en union et de 13,9% chez les femmes en âge de procréer. La sécurisation des produits SR reste toujours un défi, bien que le pays vient de se doter d'une stratégie nationale. En 2004, 72,7% des femmes enceintes ont effectué au moins une consultation prénatale alors que seulement 37% des femmes ont accouché dans une structure sanitaire publique. Le taux de mortalité maternelle est estimé en 2003 à 380 décès pour 100 000 naissances vivantes alors qu'il était aux alentours de 517 en 1988. Malgré l'absence de données, les avortements clandestins constituent un problème majeur et contribuent aux décès des adolescentes. La proportion des césariennes par rapport au total des naissances attendues est de 3,4% en 2005. Cette situation s'explique par la persistance des pesanteurs socioculturelles pronatalistes, la faible connaissance des méthodes contraceptives modernes et l'insuffisance de personnels qualifiés pour la prise en charge des grossesses à risque et de leurs complications.

Le taux de prévalence du VIH est de 0,025% (EVIH 2003). Parmi les 88 cas notifiés de 1988 à 2006, on note 46 femmes contre 42 hommes. Les groupes les plus vulnérables restent les adolescents et les jeunes de 15-25 ans ainsi que les travailleurs du sexe. Malgré une connaissance assez bonne des modes de transmission du VIH (90%), on note malheureusement que la proportion de l'utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport à risque au sein des jeunes de 15 à 24 ans est de 19,5%, ce qui montre une persistance de comportements sexuels à risque favorisés par la faible accessibilité aux préservatifs.

La disponibilité de données constitue un volet essentiel permettant la prise de décisions à tous les niveaux. Or la situation de l'offre de données statistiques est peu performante en terme de production et d'utilisation à cause de l'absence générale de culture statistique, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, le faible leadership de la Direction Nationale de la Statistique, et l'absence de mécanismes de coordination pour centraliser les données disponibles au niveau des autres secteurs.

La nouvelle constitution reconnaît l'égalité en droits de l'homme et de la femme et le pays a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme en 1994. Le pays vient d'élaborer et valider une Politique Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (PNEEG). Un Code de la Famille a été adopté et promulgué en 2005. Malgré ces engagements politiques des disparités existent notamment dans le secteur de l'éducation et dans les sphères de prise de décision. En 2003, le taux net de scolarisation des filles était de 66%, de 13 points inférieurs à celui des garçons. La femme est faiblement représentée au niveau des gouvernements des îles et de l'Union avec un rapport de 1/11.

Une étude qualitative récente a montré que la violence envers les femmes et les filles existe et qu'elle constitue un défi malgré l'absence de données quantitatives et de programme de prévention et de prise en charge. Les principaux défis dans le domaine du genre sont la prise en compte de la dimension genre au niveau des politiques, le renforcement de la participation de la femme à la prise de décision, la promotion des droits et l'accès aux services sociaux de base.

Face à ces difficultés, d'importantes dispositions ont été prises au niveau institutionnel par la prise en charge des questions du genre au niveau de la Vice Présidence de l'Union et par la création d'une Direction Nationale de la Promotion du Genre et des structures similaires au niveau des îles autonomes. Le pays dispose d'un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) depuis juillet 2005 qui est à la base de l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) et qui sera mis en œuvre à travers sept axes stratégiques. Il a comme objectifs majeurs de promouvoir une croissance économique d'au moins 5 % par an et de réduire la pauvreté monétaire de 50% d'ici 2015.

Partie III. Coopération passée et leçons apprises

3.1 Principaux progrès enregistrés au cours de la mise en œuvre du plan d'action 2003-2007

Le quatrième programme de pays pour les Comores (2003-2007) avait un budget de 3,05 millions de dollars américains dont 1,75 millions provenant des ressources ordinaires et 1,3 millions dollars d'autres sources. Il couvrait deux domaines : a) Santé de la Reproduction et Genre, et b) Stratégies de Population, Développement et Genre. Le Genre était une dimension transversale pour l'ensemble du programme. La composante Santé de la Reproduction et Genre concernait 5 districts sanitaires de concentration (Mitsamihouli, M'béni, Fomboni, Domoni et M'remani) couvrant 30% de la population totale des Comores. Par contre, le volet planification familiale couvrait l'ensemble des 17 districts sanitaires du pays.

Les principales réalisations du volet Santé de la Reproduction et Genre concernaient : a) l'élaboration des plans d'action annuels au niveau de chaque île pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, b) la mise en place d'un réseau informel des communicateurs en santé, c) la formation de trois animateurs des centres jeunes en CIP/jeune à Lomé b) l'existence de trois centres des jeunes qui dispensent des services SRA c) la formation de 25 cadres en gestion des programmes SR et d'un médecin en santé publique (SR) à l'IRSP Cotonou, d) l'existence de 12 sites d'insertions norplant, d) toutes les formations sanitaires disposent d'au moins trois méthodes contraceptives modernes, e) l'existence d'une stratégie de sécurisation des produits contraceptifs, f) l'existence des modules de prise en charge des urgences obstétricales, g) la formation de 70 médecins et sages-femmes en prise en charge de soins obstétricaux d'urgence, h) l'existence des normes et standards en Santé de la Reproduction., i) la disponibilité sans rupture de stock des produits contraceptifs, j) l'équipement de maternités, postes de santé en matériels médicaux (lit d'accouchement, boîte de chirurgie, etc.), k) la mise en place de 120 sites de distribution à base communautaire des préservatifs.

Les principales réalisations du volet Stratégies de Population, Développement et Genre étaient: a) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles en matière de formulation, gestion et coordination des politiques et programmes de population et genre, b) l'appui technique et financier à la réalisation du RGPH 2003 qui a été co-financé par plusieurs partenaires à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et qui a eu la particularité d'être conclus dans un délai record avec la production de 14 rapports d'analyse thématique dont ceux relatifs à la situation des femmes aux Comores, aux jeunes et adolescents, à la pauvreté non monétaire, et à la mortalité maternelle, c) l'élaboration d'une note méthodologique d'intégration de la dimension Genre dans les politiques et programmes de développement notamment dans le DSCR,

d) la finalisation et l'adoption du Code de la Famille, e) la création et l'équipement d'un réseau national des jeunes en population et développement avec des antennes au niveau de chaque île et sa participation aux forums nationaux et régionaux, f) l'élaboration d'une Politique Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre, g) la réalisation d'une enquête qualitative sur la violence basée sur le sexe, h) l'élaboration d'une stratégie nationale de plaidoyer pour l'adoption du code de la famille, i) l'élaboration d'un plan de communication pour la vulgarisation du code de la famille, j) le renforcement des capacités techniques dans le développement des bases de données démographiques et socio-économiques ainsi que dans l'intégration des questions de population dans le développement.

3.2 les contraintes et les leçons apprises

- La mise en œuvre du quatrième programme pays a rencontré un certain nombre de difficultés notamment : a) l'insuffisance de personnel qualifié dans les structures de mise en œuvre, b) l'insuffisance de capacités de coordination, c) l'insuffisance de données pour le suivi et évaluation des programmes, d) la faible utilisation des données existantes par les planificateurs et les partenaires, e) le manque de ligne dans le budget du gouvernement alloué à la sécurisation des produits contraceptifs y compris les préservatifs, f) l'insuffisance des capacités nationales pour l'intégration des variables population et genre dans les politiques et programmes de développement.
- Les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme incluent : a) le renforcement des capacités nationales en planification, gestion et mise en œuvre des programmes qui a permis une meilleure implication des partenaires et l'appropriation nationale, b) l'approche concertée avec les partenaires a permis de mobiliser des fonds additionnels pour la mise en œuvre du programme notamment la sécurisation des produits contraceptifs et le RGPH, c) le développement du partenariat avec les Organisations non Gouvernementales (ONG) et les médias a permis d'accélérer la mise en œuvre des activités ciblant les jeunes, d) le développement des stratégies de plaidoyer a permis une prise de conscience et une volonté politique affichée sur les questions du Genre qui s'est traduite par l'adoption du code de la famille, l'élaboration d'une Politique Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre et l'implication de plus en plus importante des femmes dans les questions en rapport avec le développement

Partie IV. Programme proposé

Ce programme (2008-2012) constitue une continuité du précédent programme de coopération entre le Gouvernement de l'Union des Comores et l'UNFPA et s'aligne aux priorités nationales telles que définies dans le DSCR et l'UNDAF 2008-2012 avec les possibilités pour une plus grande collaboration inter-agence et de programmes conjoints, qui ont pour cadre la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Plate Forme de Beijing et du Plan Stratégique de l'UNFPA 2008-2011. Le but de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'habilitation des groupes vulnérables à travers des objectifs transversaux en favorisant : a) la disponibilité et l'utilisation accrues des données stratégiques, récentes et fiables à la portée des utilisateurs, b) le maintien du taux de séroprévalence du VIH/SIDA à moins de 1% au sein de tous les groupes en particulier les jeunes par la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST), c) la promotion des services de qualité en Santé de la Reproduction notamment les Soins Obstétricaux d'Urgence et la planification familiale, d) la promotion de l'égalité et de l'équité de Genre, et e) l'intégration effective des variables population et genre dans les politiques et programmes de développement. Ce programme comporte trois composantes : a) Santé de la Reproduction, b) Population et Développement, et c) Genre.

Santé de la Reproduction:

L'effet attendu de cette composante est l'amélioration de l'accès, la qualité et l'utilisation des services de santé de la reproduction et de prévention des IST/VIH/SIDA avec un accent particulier chez les femmes et les jeunes/adolescents. Cette composante contribue à l'effet UNDAF «L'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base améliorés» et répond à la priorité nationale définie dans l'axe stratégique 4 du DSCR «Améliorer l'état sanitaire de la population».

En vue de concentrer les efforts et de démontrer l'impact des différentes interventions, les services de Santé de la Reproduction seront concentrés dans huit districts sanitaires (Domoni, M'remeni, Sima à Anjouan, Mitsamiouli, M'beni, Fombouni, à Ngazidja et Fomboni et Nioumachioi à Mwali) aux indicateurs CIPD les plus défavorables tandis que la sécurisation et la distribution des produits contraceptifs y compris les préservatifs, les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités en gestion auront une couverture nationale.

Cette composante comporte deux produits.

Produit 1: Disponibilité et demandes accrues des services intégrés et de qualité dans le domaine de la planification familiale, des soins obstétricaux essentiels et d'urgence, et les cancers génitaux ciblant les femmes et les hommes.

En vue d'atteindre ce résultat plusieurs stratégies seront développées pendant la mise en œuvre du programme.

Le développement du partenariat pour la mise en œuvre du plan d'action SR de Maputo ciblera les autorités, la société civile et les autres partenaires au développement, et se fera à travers des interventions suivantes : i) le développement d'un cadre de dialogue et de plaidoyer pour l'allocation des ressources à la Santé de la Reproduction et particulièrement l'inscription d'une ligne budgétaire pour la sécurisation des produits de Santé de la Reproduction ; ii) la validation et la mise en œuvre du plan d'action de la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, iii) la participation au développement du Plan National de Développement Sanitaire intégrant la SR ; iv) l'organisation des réunions de mobilisation de ressources pour financer le plan de la feuille de route et le plan de sécurisation des produits de Santé de la Reproduction auprès du Gouvernement et des partenaires.

Le renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et évaluation du programme de Santé de la Reproduction consistera à: i) la redynamisation du Comité National de sécurisation des produits de santé de la reproduction; ii) la mise en place des mécanismes et outils de suivi et de coordination au niveau central et des îles, y compris le Système d'Information Sanitaire ; iii) la formation des médecins et sages-femmes en gestion des programme de Santé de la Reproduction en collaboration avec l'EMSP et l'Institut de santé de l'île Maurice, iv) la dotation de la Direction de la Santé Familiale et les Directions Générales de la Santé des îles en moyens de fonctionnement.

L'expansion des services de planning familial de qualité pour permettre aux couples d'avoir des grossesses désirées, se fera à travers des actions suivantes : i) l'approvisionnement des 17 districts sanitaires en gamme variée de méthodes contraceptives avec un accent particulier sur les méthodes de longue durée; ii) la distribution des méthodes contraceptives dans toutes les structures de santé ; iii) la formation des sages-femmes et médecins en technologie contraceptive et en logistique de planification familiale, iv) la formation des sages-femmes et des infirmiers des postes de santé en technique de communication interpersonnelle et en counseling v) l'équipement des maternités des districts et les services PF en matériel SR, vi) la formation des responsables PF en condom programming et gestion des logiciels(CCM, channel).

L'offre des services de santé de qualité doit se faire par le renforcement des capacités techniques du personnel de santé en SR à travers les institutions de formation ; les interventions suivantes seront nécessaires : i) le développement du manuel de formation des sages-femmes avec l'Ecole de Médecine et de Santé Publique en partenariat avec l'institut de formation en santé publique de l'île Maurice, ii) la formation continue des sages-femmes et médecins dans les domaines suivants : prise en charge des grossesses à risque, prise en charge des urgences obstétricales ; prise en charge des IST selon l'approche syndromique ; prise en charge des cancers génitaux ; accueil des jeunes et prestation des informations et services SR amis des jeunes, iii) la dotation des Centres Hospitaliers Régionaux en petits matériels pour le dépistage des cancers du col.

La demande des services sera appuyée par la stratégie d'IEC/CCC qui inclura les interventions suivantes : i) le développement et la mise en œuvre d'un plan stratégique d'IEC/CCC ; ii) l'association des différents groupes en appui au programme : leaders religieux ; journalistes et médias ; jeunes ; ONGs , iii) la dotation de la Direction de l'Education pour la Santé et de l'Action Socio-Sanitaire en NTIC; iv) la production des supports de communication adaptés à la culture v) le développement des activités de sensibilisation au niveau communautaire en utilisant entre autre les théâtres populaires et chansons, vii) la participation des structures de mise en œuvre du programme dans les réunions d'échanges d'expériences au niveau sous-régional et régional.

Produit 2 : Volume accru des informations en santé de la reproduction et des services visant à prévenir les IST et VIH/SIDA, et les grossesses non désirées chez les jeunes, adolescents .

Ce résultat aura comme cible les jeunes en milieu scolaire et non scolaire. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer un plaidoyer actif pour faire accepter l'implication des jeunes et l'expansion de la SRA. Entre autre les interventions suivantes seront développées.

Le Plaidoyer pour l'implication des jeunes et expansion de la SRA se fera à travers les actions suivantes : i) l'élaboration de la stratégie SRA , ii) la formation des jeunes leaders des associations en conception des programmes et leadership, iii) la participation à la mise en place des conseils des jeunes , iv) la formation des prestataires de services en prise en charge des jeunes /adolescents dans les structures existantes, v) l'approvisionnement des centres jeunes en produits de Santé de la Reproduction (préservatifs, kits IST, pilule du lendemain), vi) le développement des campagnes de sensibilisation sur l'introduction des services SRA dans les formations sanitaires publiques auprès des autorités et de la communauté ; vii) le pilotage dans les centres jeunes ASCOBEF et CAP des activités génératrices de revenu pour les jeunes filles non scolarisées.

La sensibilisation des communautés (parents, religieux, jeunes) et la distribution des préservatifs féminins et masculins se feront par les activités suivantes : i) l'organisation des sessions de sensibilisation des jeunes au niveau communautaire et scolaire sur l'importance des préservatifs dans la prévention des IST ; ii) l'utilisation du réseau des pairs éducateurs pour la distribution des préservatifs.

La promotion du partenariat avec les ONG pour la fourniture des services SSR se fera par : i) la cartographie des ONG travaillant dans le secteur de la SRA, ii) la formation des prestataires de services des ONG en SRA, iii) l'approvisionnement des ONG en supports IEC/CCC et produits SR iv) participation des ONG comoriennes dans les échanges d'expériences au niveau sous-régional et régional.

La réussite de la stratégie d'IEC/CCC dépendra des capacités techniques et institutionnelles des associations, des acteurs jeunes et ONG en communication pour le changement de comportement en Santé de la Reproduction et en Education pour la Vie Familiale sera par les actions suivantes : i) le développement des supports et matériels IEC /CCC, ii) l'élaboration des modules CCC (life skills), ii) l'équipement des structures gouvernementales, ONG, médias et réseaux des jeunes en moyen de communication, iii) la formation des animateurs ,ONG et chargés d'IEC/CCC en technique de communication, Communication Interpersonnelle et en counseling jeune iv) l'évaluation de la possibilité d'introduction des modules en EVF en milieu scolaire, v) l'organisation des événements spéciaux à travers des journées de mobilisation en santé SRA.

Population et Développement :

L'effet attendu de cette composante est l'amélioration des capacités techniques nationales, régionales et sectorielles en matière d'intégration des variables Population et Genre dans les politiques et programme de développement. Il contribue à l'effet UNDAF «Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte» et répond à la priorité nationale définie dans l'axe stratégique 3 du DSCRP «Renforcer la gouvernance et la justice».

Deux produits contribueront à l'atteinte de l'effet de cette composante programme à savoir :

Produit 1 : Capacités techniques et institutionnelles nationales renforcées en matière d'intégration des variables population, santé de la reproduction, genre, et droits humains dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement à tous les niveaux :

L'atteinte de ce résultat nécessitera le déploiement de plusieurs stratégies parmi lesquelles le renforcement des capacités institutionnelles nationales du Commissariat Général au Plan, de la Direction de la Population et du Développement (DPD), de la Direction Nationale de la Statistique (DNS), des Directions Générales de Plan des îles, des Directions Sectorielles, de l'Université et des ONG partenaires du programme. Pour ce faire, les interventions suivantes sont prévues : i) le développement des mécanismes d'intégration de la population dans les politiques et programme de développement, ii) le développement, adaptation et / ou adoption des modules et outils nécessaires d'intégration des questions de population dans les politiques et programmes de développement iii) l'équipement des structures partenaires en charge de la coordination en matériels, équipements informatiques, outils, et manuels d'intégration de la population, iv) le développement des mécanismes de coordination et de suivi- évaluation des programmes, v) l'évaluation du niveau de couverture et d'intégration de la dimension de population dans les politiques et programmes notamment le DSRP et les programmes sectoriels de développement.

En ce qui concerne le renforcement des capacités techniques, les catégories de personnel suivantes seront ciblées (cadres structures nationales, producteurs de données, personnel de santé) et dans les domaines suivants : gestion axée sur les résultats, procédures HACT, exécution nationale, gestion des programme, collecte et analyse de données, gestion de base de données socio-démographiques notamment IMIS, en santé de la reproduction, en suivi- évaluation des politiques et programme de développement, gestion de programme, en genre et budgétisation basée sur le genre, en planification basée sur les droits humains, en gestion des catastrophes, plaidoyer et leadership etc ...

Pour une intégration effective du programme population développement, des partenariats stratégiques seront nécessaires, ceci se fera à travers les interventions suivantes i) l'élaboration d'une cartographie des parties prenantes du programme au niveau national et îles, ii) la mise en

place et/ou redynamisation des mécanismes de communication entre les structures nationales et insulaires, ONG, Associations et communautaires pour la mise en œuvre des programmes, iii) l'organisation des ateliers d'échanges et partage d'expériences iv) la participation aux forums et /ou conférences sous régionales et internationales en population et développement, v) la mise en place du réseau des journalistes en population et développement.

En vue d'informer les prises de décisions ainsi que le plaidoyer et le dialogue politique des recherches seront menées sur des sujets émergents tels que : population et environnement, migration et transfert de fonds, genre et développement, SR et pauvreté.

Produit 2: Disponibilité et utilisation accrues des données socio-démographiques désagrégées par sexe et par âge à tous les niveaux pour les besoins de planification, de suivi et évaluation des politiques et des programmes.

Pour l'atteinte de ce produit les stratégies suivantes seront développées au cours du programme.

Production des nouvelles données socio-démographiques qui consiste à : i) la participation à l'enquête démographique et de santé avec les modules VIH/SIDA et la violence basée sur le sexe, ii) la facilitation de la préparation du RGPH 2013 iii) la participation avec les autres partenaires à la redynamisation des activités de l'Etat civil iv) la redynamisation du SIS.

Le développement d'un système intégré de gestion de l'information (IMIS) se fera par : i) la réalisation d'un état de lieu des bases de données existantes ii) la sensibilisation des partenaires sur la nécessité et l'utilisation de l'IMIS, iii) la formation du personnels des structures en charge de la mise en place de la base de données iv) la sensibilisation et plaidoyer pour le développement de la base de données (IMIS), v) la sélection et le consensus sur les indicateurs.

Les activités envisagées ne peuvent pas se faire que par la mobilisation des ressources et l'approche préconisée sera : i) le développement et la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources en appui au développement de la base de données et à la production des nouvelles données socio-démographiques.

Genre :

L'effet attendu de cette composante est la création d'un environnement socioculturel et législatif favorisant et protégeant les droits des femmes et la lutte contre la violence basée sur le sexe. La composante contribue à l'effet UNDAF «Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte» et répond à la priorité nationale définie dans l'axe stratégique 3 du DSCRP «Renforcer la gouvernance et la justice». Cette composante comporte un produit.

Produit 1: disponibilité accrue d'information et de services qui promeuvent et protègent l'égalité avec accent particulier sur la prévention de la violence basée sur le genre

Les acteurs clés pour la réalisation de ce produit sont : la Direction Nationale de la Promotion du Genre, la Direction Générale ou le Commissariat à la Condition Féminine au niveau des îles, le Réseau National Femmes et Développement, le Réseau National des Avocats du Genre, le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Réseau National des Jeunes en Population et Développement, le Réseau des Parlementaires en Population et Développement. En vue de

permettre à ces différents acteurs de jouer effectivement leurs rôles, il est envisagé : i) le développement du plan de mise en œuvre de la politique nationale de genre ii) l'évaluation des besoins des structures gouvernementales et non gouvernementales en charge du Genre, iii) le développement des mécanismes et des outils de promotion de l'égalité et de l'équité du genre, iv) la revitalisation de l'antenne nationale du REFAMP.

En ce qui concerne le renforcement des capacités techniques, les catégories de personnel suivantes seront ciblées : les Directrices Nationales et Régionales, des services gouvernementaux en charge du Genre, les responsables des ONG et Réseaux partenaires, les principaux leaders des groupements communautaires des femmes et des jeunes, les responsables des medias partenaires aux niveaux des îles et de l'Union, le corps médical, les policiers, les gendarmes et les magistrats, les animateurs et animatrices des centres d'écoute. Cette formation sera axée dans les domaines suivants : i) genre, droits humains, leadership, plaidoyer, ii) prise en charge des victimes de violence basée sur le genre, iii) écoute active et counseling, pour jeunes et femmes victimes de violence basée sur le genre.

La nature complexe des interventions en genre nécessite le développement de partenariat multiple qui sera traduit par : i) la cartographie des parties prenantes travaillant dans le secteur du Genre ii) l'organisation des assises nationales et insulaires pour la création du Réseau national en faveur du Genre iii) la participation des ONG comoriennes dans les échanges d'expériences aux niveaux sous-régional et régional, iv) la participation au REFAMP de l'océan indien,

En vue d'orienter et de justifier la pertinence des interventions VBG, il est envisagé d'en documenter l'ampleur par : i) la conduite d'une étude quantitative sur VBG dans le cadre de l'EDS ii) la mise en place d'un système d'observatoire et de suivi de VBG, iii) la dissémination des informations sur la VBG.

Pour prévenir et assurer la prise en charge des victimes de la VBG, il est envisagé de: i) sensibiliser la population sur l'existence et la prévalence de la VBG et les lois relatives à sa répression , ii) faire le plaidoyer auprès des décideurs pour l'application du code de la famille et autres lois relatives à la répression contre les viols sur mineurs mais aussi le renforcement de la législation nationale sur la violence basée sur le genre, iii) mettre en place des centres d'écoute, de conseils et de référence pour victime de violence basée sur le genre, iv) approvisionner les structures médicales publiques au niveau communautaire ou périphérique en kits d'urgence (PEP), vi) développer des AGR pour les groupes vulnérables (TDS, groupement des femmes rurales).

Le succès des interventions de promotion de l'égalité de genre et de lutte contre les VBG repose sur l'existence d'un environnement socio-juridique favorable. Des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale seront menées en vue de : i) l'élaboration et de l'adoption des textes d'application du code de la famille et autres lois relatives à la lutte contre la violence basée sur le genre, ii) l'organisation des journées thématiques genre au niveau communautaire, iii) la production et la diffusion des émissions radios et télévisions communautaires sur des thématiques sensibles au genre, iv) la popularisation du code de la famille par des actions de communication de masse et de communication interpersonnelle, v) la production et la diffusion des supports IEC/CCC sur le code la famille, le genre et la VBG.

Partie V. Stratégie de partenariat

La mise en œuvre du programme s'inscrit dans le cadre global du DSRP et de l'UNDAF. A cet effet, plusieurs partenariats seront noués et consolidés en amont et en aval pour une synergie des résultats.

Au niveau gouvernemental, on notera comme principaux partenaires, le Commissariat Général au Plan (Direction Nationale de la Population et du Développement, Direction Nationale de la Statistique), le Ministère en charge de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre (Direction de la Santé Familiale, Direction Nationale de la Promotion du Genre) et au niveau insulaire, les Ministères en charge de la Santé (Directions Générales de la Santé), les Commissariats de la Promotion du Genre et les Directions Générales du Plan.

L'adoption des approches sectorielles, surtout dans le secteur de la santé sera de nature à renforcer les partenariats tant avec les structures gouvernementales qu'avec les secteurs des partenaires au développement, les ONG et les privés.

Cette collaboration s'élargira aussi au niveau des ONGs qui ont un rôle important surtout dans les activités de jeunes. C'est ainsi qu'un partenariat stratégique sera donc développé avec l'ASCOBEF (Association Comorienne pour le Bien-être de la Famille, affiliée à l'IPPF) à travers le produit 2 de la composante Santé de la Reproduction et avec le CAP (Collaboration Action Pérennisation) à Anjouan à travers le produit 2 de la composante Santé de la Reproduction et le produit de la composante Genre. Dans ce même contexte, et pour contribuer aussi à l'atteinte des deux produits de la composante Population et Développement du programme, ce partenariat s'étalera sur les réseaux et associations nationales de développement : le Réseau des jeunes en population et développement (RNJPD-USONI), le Réseau National des Avocats du Genre (RENAG) et le Réseau National Femme et Développement (RNFD), l'Antenne Nationale du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires) et le Réseau National des Parlementaires en Population et Développement (RNPPD).

Dans le cadre de l'UNDAF, l'UNFPA participera à la mise en œuvre des programmes conjoints suivants :

- **La lutte contre le VIH-SIDA** : en vue de maintenir la prévalence du VIH/SIDA à moins de 1 %, les efforts conjoints des Agences des Nations Unies partenaires seront concentrés dans le cadre de l'ONUSIDA sur l'effet programme pays 2.5 « *les capacités du gouvernement à appliquer le principe « un seul plan stratégique, un seul organe de coordination et un seul plan de suivi et évaluation » (Trois principes) dans la lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées* ».
- **Les Droits Humains et Genre** : le programme conjoint sera entièrement orienté vers la réalisation de l'effet programme pays 2.1 « *les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels* ».
- **Le renforcement des capacités nationales** : ce domaine intéresse presque tous les partenaires au développement intervenant aux Comores. Le Système des Nations Unies compte donc entreprendre un programme conjoint autour de l'effet programme pays 2.4 « *les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles* ». Ce qui offre donc la possibilité de s'ouvrir à d'autres partenaires au développement, pourra se concentrer sur le sous-système national de planification sectorielle (création ou opérationnalisation des unités de programmation et de planification sectorielles), qui est un élément essentiel pour le fonctionnement du système de planification dans son ensemble. En vue donc d'impulser une dynamique de construction de partenariats sectoriels l'UNFPA pourra renforcer les unités de planification dans les structures gouvernementales en charge de la population, de la santé et de la promotion du genre.
- **Réduction des risques de catastrophes** : il est également envisagé de définir un programme conjoint de réduction des risques de catastrophes qui porterait sur plusieurs effets et produits appartenant à plusieurs domaines de l'UNDAF.

- **Appui à la mise en place d'un système d'information et de prise de décision** : Le Système des Nations Unies a également prévu de mettre en œuvre un projet conjoint qui intégrera l'ensemble des bases de données existantes, y compris la restauration de l'Etat civil comorien, et qui offrira un système efficace et opérationnel de suivi-évaluation du DSRP en ligne avec les OMD. Ce programme conjoint vise à doter, plus particulièrement, le Commissariat Général au Plan, Structure Gouvernementale de coordination du programme, d'un système d'information approprié et cohérent permettant de répondre aux besoins de production et d'analyse d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des programmes nationaux de développement.

Des partenariats n'engageant pas nécessairement l'UNFPA peuvent également être développés ou envisagés au sein de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies aux Comores, sous forme des programmes conjoints, dans d'autres domaines tels que :

- **La Gestion durable des déchets ménagers** en partenariat avec d'autres agences du système des Nations Unies non résidentes aux Comores.
- **l'Île du Millénaire** : en partenariat avec le gouvernement de l'Union des Comores et celui de l'Île Autonome de Mwali, et d'autres partenaires au développement, dans le cadre du « Projet Île du Millénaire de Mwali ».
- **Le changement climatique** : en partenariat avec les ministères de l'environnement de l'Union et des îles autonomes, et d'autres partenaires au développement intervenant dans le domaine.

Partie VI. Gestion du programme

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX), en tant que partenaire diplomatique, signe le programme et les conventions. Le Commissariat Général au Plan est l'autorité gouvernementale de coordination et de mise en œuvre du programme.

Les structures gouvernementales d'exécution des composantes programmes sont la Vice-Présidence en Charge de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du genre (composante Santé de la Reproduction et Genre), le Commissariat Général au Plan (composante Population et Développement) et les Ministères de la Santé des îles autonomes (composante Santé de la Reproduction dans les îles).

Les partenaires de mise en œuvre du programme sont pour :

- a. La Composante Santé de la Reproduction : la Direction de la Santé Familiale, les Directions Générales de la Santé des îles, les ONGs telles que l'ASCOBEF (Association Comorienne pour le Bien-être de la Famille, affiliée à l'IPPF), CAP (Collaboration Action Pérennisation) à Anjouan, et les réseaux et associations nationales de développement : le Réseau des Jeunes en Population et Développement (RNJPD-USONI), et le Réseau National Femme et Développement (RNFD).
- b. La composante Population et Développement : la Direction Nationale de la Population et du Développement, la Direction Nationale de la Statistique, les Directions Générales du Plan des îles autonomes, les ONGs et réseaux tels que le Réseau des Jeunes en Population et Développement (RNJPD-USONI) et le Réseau National des Parlementaires en Population et Développement (RNPPD).
- c. La composante Genre : la Direction Nationale de la Promotion du Genre, les Commissariats à la Promotion du Genre (Ngazidja et Mwali), la Direction de la

Condition Féminine (Anjouan) et les ONGs et réseaux tels que le Réseau National des Avocats du Genre (RENAG), le Réseau National Femme et Développement (RNFD), l'Antenne National du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires), le Réseau des Jeunes en Population et Développement (RNJPD-USONI), et le Réseau National des Parlementaires en Population et Développement (RNPPD).

La gestion sera axée sur les résultats et les interventions qui seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale, avec pour objectif l'évolution progressive vers l'application de HACT et de FACE avant la fin du cycle. L'exécution du programme se fera donc sous des modalités différentes selon les phases du programme et les capacités des partenaires, suivant les procédures de transferts de fonds ci-dessous :

Toutes les remises d'espèces à un partenaire d'exécution seront effectuées sur la base des plans de travail trimestriels (PTT) extraits des plans de travail annuel (PTA) convenus entre le partenaire d'exécution et l'UNFPA. Les transferts de fonds pour les activités détaillées dans les PTT peuvent être effectués par l'UNFPA sur la base de l'une des modalités suivantes :

- a. Transferts de fonds directement au partenaire d'exécution
 - Avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds), ou
 - Après l'achèvement des activités (remboursements) ;
- b. Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractés par les partenaires d'exécution sur la base des requêtes signées par l'autorité habilitée du partenaire d'exécution ;
- c. Paiements directs aux fournisseurs ou à des tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par une agence des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Les transferts directs de fonds seront effectués pour l'exécution du programme par activité présentée sous forme de requête. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées par des requêtes liées aux activités planifiées sera effectué trimestriellement ou après l'achèvement des activités. L'UNFPA ne sera pas tenu de rembourser des dépenses effectuées par le partenaire d'exécution au-delà des montants pré autorisés dans les requêtes, sauf pour des cas exceptionnels.

Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d'un accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'UNFPA, ou restitués. Les modalités de transferts de fonds, le volume des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle dépendront des conclusions de l'examen de la capacité de gestion des finances publiques s'il s'agit d'un partenaire d'exécution gouvernemental, et à l'évaluation de la capacité de gestion financière s'il s'agit des ONG. Un consultant qualifié tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par UNFPA peut effectuer une telle évaluation à laquelle participera le partenaire d'exécution. Le partenaire d'exécution peut participer à la sélection du consultant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre opérationnel harmonisé pour le transfert des fonds aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux (HACT), le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF rechercheront un accord sur la meilleure modalité commune pour chaque partenaire d'exécution, tout en veillant à ce que la modalité arrêtée soit la plus appropriée pour des programmes et partenaires d'exécution spécifiques. Pour ce fait, une étude sur la macro évaluation a été menée dans le cadre de l'approche harmonisée de transferts des fonds aux partenaires d'exécution. À l'issue de cette étude, des micros évaluations ont été recommandées afin de pouvoir identifier des stratégies de gestion des risques les plus adéquats à la situation de chaque partenaire. Toutefois, l'UNFPA a déjà mené des micros évaluations et des audits sur certains de ces partenaires non gouvernementaux (ONG).

Les modalités de transfert de fonds, l'importance de décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle, peuvent être modifiées au cours de l'exécution du programme en fonction des conclusions du suivi de programme, des dépenses et des rapports de vérification des comptes.

L'UNFPA appuiera le gouvernement à l'élaboration d'un plan de mobilisation de ressources pour le financement du programme. En plus de ses fonds propres, l'UNFPA engagera une stratégie de mobilisation des ressources auprès des donateurs. La stratégie sera axée sur l'élaboration des requêtes de financement en collaboration avec le Gouvernement, l'allocation des ressources sur le budget de l'Etat, le cost-sharing avec les autres agences, les financements parallèles. A ce titre, le dialogue politique avec les autorités nationales pour un plaidoyer conjoint auprès des partenaires sera renforcé.

Des supports de communication et de plaidoyer (brochure, pamphlet) sur les leçons apprises et les domaines d'intervention, ainsi que les rencontres personnalisées (visites de courtoisie, invitations aux événements, restitutions des études) serviront à faire connaître les interventions du Programme auprès des partenaires.

Partie VII. Suivi et évaluation

Le dispositif de suivi et évaluation sera articulé dans un cadre intégré privilégiant les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation prévus dans l'UNDAF et le DSRP. A ce sujet et en vue d'alléger ces mécanismes de suivi, un appui sera apporté au Gouvernement par la mise en place au niveau du Commissariat Général au Plan d'un système de suivi-évaluation soutenu par une base de données intégrée (IMIS).

Un plan intégré de suivi-évaluation du programme sera élaboré et mis à jour régulièrement (référence le calendrier de suivi et d'évaluation du plan d'action du programme pays en annexe). Il comportera entre autres les éléments suivants :

- visites de suivi sur de terrain
- réunions trimestrielles de suivi et coordination
- revues annuelles du programme
- établissement des rapports annuels
- évaluation initiale et finale

Les partenaires d'exécution conviennent de coopérer avec l'UNFPA pour suivre toutes les activités financées par les remises d'espèces et ils faciliteront l'accès aux documents financiers pertinents et au personnel responsable de l'administration des ressources en espèces fournies par l'UNFPA. À cette fin, les partenaires d'exécution acceptent ce qui suit :

1. Des examens périodiques sur place et des vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par l'UNFPA ou ses représentants.
2. Le suivi programmatique des activités conformément aux normes et aux directives de l'UNFPA pour les visites sur place et le suivi sur le terrain.
3. Les vérifications spéciales ou programmées. L'UNFPA établira, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et en consultation avec le Commissariat Général au Plan, un plan annuel de vérifications des comptes.

Pour assurer les activités de suivi financier, l'UNFPA fera effectuer des vérifications des comptes par des services d'audit du secteur privé. Par ailleurs, les évaluations et vérifications des comptes des partenaires d'exécution non gouvernementaux seront effectuées conformément aux politiques et procédures de l'UNFPA.

Pour l'exécution du programme, des plans de travail annuels (AWP) seront élaborés et signés avec les partenaires de mise en œuvre, aux niveaux de l'Union et des îles autonomes y compris les ONGs.

La gestion axée sur les résultats sera appliquée par tous les intervenants et exécutants en s'assurant que les activités convergent vers les Produits et Effets escomptés du Programme et les indicateurs dans la matrice annexée.

Partie VIII. Engagements de l'UNFPA

L'UNFPA s'engage de dégager un montant de 2,5 millions de dollars US au titre des ressources ordinaires au présent programme de coopération à l'Union des Comores, sous réserve de la disponibilité de fonds ;

L'UNFPA s'engage à mobiliser un montant de 1,5 millions de dollars US au titre des autres ressources, sous réserve de l'intérêt des donateurs, en faisant clairement référence au plan de mobilisation des ressources du programme de pays ;

L'UNFPA déclare que les fonds dégagés au titre des ressources ordinaires et des autres ressources ne comprennent pas les financements octroyés en réponse à des appels d'urgence ;

L'UNFPA déclare conformément au cadre du CPAP l'appui suivant va être fourni aux homologues nationaux : assistance technique, formation, documentation, partage des connaissances et leçons apprises.

L'UNFPA assurera également la commande d'équipements pour répondre aux besoins identifiés et selon les stratégies définies dans les composantes programmes ;

L'UNFPA facilitera en outre les synergies et le renforcement des partenariats pertinents avec la société civile, les agences de coopération dont celles des Nations Unies aux fins de la réalisation des produits des composantes programmes.

Partie IX. Engagements du gouvernement

Le gouvernement s'engage à appuyer l'UNFPA dans ses efforts de mobilisation de fonds nécessaires pour subvenir aux besoins financiers du programme ;

Le gouvernement s'engage à organiser des réunions périodiques d'examen et de planification du programme et en facilitant la participation des ONG ;

Le gouvernement coordonnera le processus de préparation des Plans d'Action Annuels et est responsable de la préparation, de l'organisation et de la tenue des revues annuelles, de la revue à mi-parcours du programme ;

Le gouvernement prêtera assistance pour la conduite des enquêtes, des études et recherches ;

Le gouvernement mettra à la disposition du programme, le personnel et les locaux aux niveaux centrale et îles, à l'exception de ceux fournis par l'UNFPA ou autres agences du Système des Nations Unies.

Le gouvernement facilitera également le dédouanement, le transit, le stockage, la distribution et le contrôle des biens et équipements mis à la disposition du programme par l'UNFPA ;

Le gouvernement assurera l'inventaire de ce matériel et équipement et veillera à sa bonne utilisation et à son entretien ;

Le gouvernement s'engage à utiliser les véhicules remis par l'UNFPA exclusivement pour les activités du programme auxquelles ils ont été assignés, et conformément aux règles et procédures telles que prévues dans l'accord. En outre, les équipements acquis grâce aux fonds fournis par l'UNFPA en vue de la mise en œuvre du programme et plans annuels d'activités restent la propriété de l'UNFPA.

Partie X : Autres Dispositions

Le présent Plan d'Action du Programme abroge et remplace tout document et Plan d'Action antérieur. Le Plan d'action du Programme peut être modifié par consentement mutuel des deux parties signataires. Aucune disposition du présent Plan d'action du Programme ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée à l'UNFPA par les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies dont le gouvernement de l'Union des Comores est signataire.

Approuvé par	Signature et Date
Pour le Gouvernement de l'Union des Comores Nom et Titre : Mourad SAID IBRAHIM Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe a.i	
Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population, (UNFPA) Nom et Titre : Opia Mensah KUMAH Représentant de l'UNFPA	

ANNEXES

Annexe : CADRE DU COUPLAGE RÉSULTATS-RESSOURCES DU CPAP

Effet escompté de l'UNDAF : L'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base améliorés									
Composante du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles et indicateurs des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en dollars EU)					
				2008	2009	2010	2011	2012	Total
Composante Santé de la Reproduction	<p>Amélioration de l'accès, la qualité et l'utilisation des services de Santé de la Reproduction et de la prévention des IST/VIH/SIDA avec un accent particulier chez les femmes et les jeunes/adolescents</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévalence contraceptive : 19,4% (2000) à 30% (2012) • pourcentage des jeunes de 15-24 ans utilisant le préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque : 19,5% (2004) à 35% (2012) 	Produit I : Disponibilité et demandes accrues des services intégrés et de qualité dans le domaine de la planification familiale, des soins obstétricaux essentiels et d'urgence, et les cancers génitaux ciblant les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ existence d'une ligne budgétaire de l'Etat allouée à l'achat des contraceptifs (baseline = 0 en 2007) ▪ % de formations sanitaires offrant au moins trois méthodes contraceptives modernes (95 % en 2007 – 100% 2012) ▪ Proportion d'hommes et femmes qui connaissent correctement les modes de transmission du VIH/SIDA ▪ Proportion de césariennes pratiquées par rapport à l'ensemble des accouchements: 3,4% (2005) à 5 % en 2012 	Ressources ordinaires					
				409 845	400 000	400 000	400 000	400 000	2 009 84
				Autres ressources					
				128 000	128 000	128 000	128 000	128 000	640 000

		<p>Produit II : Volume accru des informations en santé de la reproduction et des services visant à prévenir les IST et VIH/SIDA, et les grossesses non désirées chez les jeunes et adolescents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de jeunes âgés de 15-24 ans qui connaissent correctement les modes de transmission du VIH/SIDA ▪ Proportion des patients présentant des IST, qui ont été correctement prises en charge selon l'approche syndromique ▪ Nombre d'ONG intervenant dans le domaine de la SSRA : base : 3, 2012 : 5 	Ressources ordinaires					
			61 000	60 000	60 000	60 000	60 000	301 000
			Autres ressources					
			32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	160 000

Effet escompté de l'UNDAF : Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte

Composante du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles et indicateurs des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en dollars EU)					
				2008	2009	2010	2011	2012	Total
Composante population et développement	Amélioration des capacités techniques nationales, régionales et sectorielles en matière d'intégration des variables Population et Genre dans les politiques et programme de développement Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de programmes élaborés intégrant les variables population et genre • existence des bases de données socio-démographiques fonctionnelles 	Produit I : Capacités techniques et institutionnelles nationales renforcées en matière d'intégration des variables population, santé de la reproduction, genre, culture et droits humains dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement à tous les niveaux:	<ul style="list-style-type: none"> • disponibilité de manuels, outils et guide de formation pour le personnel pour l'intégration des dimensions population, genre et environnement dans les politiques et programmes de développement 	Ressources ordinaires					
				106 900	106 000	106 000	106 000	131 000	555 900
				Autres ressources					
				44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	220 000
		Produit II : Disponibilité et utilisation accrues à tous les niveaux, des données socio-démographiques désagrégées par sexe et par âge pour les besoins de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes.	<ul style="list-style-type: none"> • existence d'une base de données fonctionnelle et accessible pour le suivi du programme 	Ressources ordinaires					
				58 100	60 000	60 000	60 000	120 000	358 100
Autres ressources									
56 000	56 000			56 000	56 000	56 000	280 000		

Effet escompté de l'UNDAF : Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte

Composante du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles et indicateurs des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en dollars EU)					
				2008	2009	2010	2011	2012	Total
Composante Genre	La création d'un environnement socioculturel et législatif favorisant et protégeant les droits des femmes et la lutte contre la violence basée sur le sexe	Produit I : disponibilité accrue d'information et de services qui promeuvent et protègent l'égalité et équité avec accent particulier sur la prévention de la violence basée sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> la politique nationale de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre actualisée et approuvée Nombre de centres de prévention et de prise en charge des femmes victimes de violence ouverts et fonctionnels, base : 0, 2008 : 1, 2009 : 2 Nombre de femmes et de jeunes filles référées par les centres à la justice pour dénoncer les cas de violence à leur égard Nombre des lois élaborées, votées et promulguées pour protéger les femmes de la violence 	Ressources ordinaires					
				93 200	120 000	120 000	120 000	120 000	573 200
				Autres ressources					
				40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000

2. outil de planification et de suivi du plan d'action du Programme Pays

Pays: COMOROS

Cycle de Programme Pays: 2008-2012

Composante Santé de la Reproduction

RESULTATS	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Départ	Cible	Réalisation		
Effet du UNDAF L'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base améliorés	- taux de fréquentation des services de santé	- statistique sanitaire de routine - enquête EDS	- service des statistiques du ministère en charge de la santé et/ Direction nationale de la statistique	20%	40%			
	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Année 1			Année 2	
				Départ	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation
Effet du Programme Pays : Amélioration de l'accès, la qualité et l'utilisation des services de Santé de la Reproduction et de prévention des IST/VIH/SIDA avec un accent particulier chez les femmes et les jeunes/adolescents	- prévalence contraceptive - pourcentage des jeunes de 15-24 ans utilisant le préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque - % des accouchements assistés par un personnel qualifié - % des accouchements ayant lieu dans les formations sanitaires	- enquête EDS - enquête EDS - enquête EDS - statistiques sanitaires	- Direction Nationale de la Statistique - service des statistiques du ministère en charge de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • 19,4% (2000) • 19,5% (2004) • 62% (2000) • 37% (2006) 	<ul style="list-style-type: none"> • 28 % • 30% • 70% • 40% 			

RESULTATS	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Départ	Cible	Réalisation		
<p>Produit 1 : Disponibilité et demande accrues des services intégrés et de qualité dans le domaine de la planification familiale, des soins obstétricaux essentiels et d'urgence, et les cancers génitaux ciblant les femmes et les hommes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ existence d'une ligne budgétaire de l'Etat allouée à l'achat des contraceptifs ▪ % de formations sanitaires offrant au moins trois méthodes contraceptives modernes ▪ Proportion d'hommes et femmes qui connaissent correctement les modes de transmission du VIH/SIDA ▪ Proportion de césariennes pratiquées par rapport à l'ensemble des accouchements: 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finance - rapport de supervisions - EDS - statistique de routine 	<ul style="list-style-type: none"> - ministère en charge de santé - Direction de la Santé Familiale - Direction Nationale de la statistique - service des statistiques du ministère en charge de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • baseline =0 en 2007 • 95 % en 2003 • 21% • 3,4% (2006) 	<ul style="list-style-type: none"> 96 % 25% 5 % 			
<p>Produit 2 : Volume accru des informations en santé de la reproduction et des services visant à prévenir les IST et VIH/SIDA, et les grossesses non désirées chez les jeunes et adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de jeunes âgés de 15-24 ans qui connaissent correctement les modes de transmission du VIH/SIDA ▪ Proportion des patients présentant des IST, qui ont été correctement prise en charge selon l'approche syndromique ▪ Nombre d'ONG intervenant dans le domaine de la SSRA : base:3, 2012 : 5 	<ul style="list-style-type: none"> - EDS - statistique de route - rapport de supervisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Nationale de la statistique - service des statistiques du ministère en charge de la santé - Direction de la Santé Familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • 18,5 % • 3 	<ul style="list-style-type: none"> 2 			

Risques et hypothèses :

1. Risques :

- Faible engagement politique ;
- Instabilité institutionnelle ;
- Insuffisance de ressources mobilisées
- Faible capacité d'absorption
- Persistance de la pauvreté
-

2. Hypothèse :

- Développement des mutuelles de santé
- Recrutement et redéploiement du personnel de santé qualifié

Composante Population et Développement

RESULTATS	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Départ	Cible
Effet du UNDAF : Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	Direction de la Population et Développement	•	• 30
	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Année 1	
				Départ	Cible
Effet du Programme Pays : Amélioration des capacités techniques nationales, régionales et sectorielles en matière d'intégration des variables Population et Genre dans les politiques et programme de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de programmes élaborés intégrant les variables population et genre • existence des bases de données socio-démographiques opérationnelles 	Rapport de couverture de l'intégration Rapport de suivi de la base	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Nationale de la population et du Développement • Direction Nationale de la Statistique 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 • 0 	<ul style="list-style-type: none"> • 1
Produit 1 : Capacités techniques et institutionnelles nationales renforcées en matière d'intégration des variables population, santé de la reproduction, genre, culture et droits humains dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ disponibilité de manuels, outils et guide de formation pour le personnel pour l'intégration des dimensions population, genre et environnement dans les politiques et programmes de développement 	Modules, manuels de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Nationale de la population et du Développement 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 	<ul style="list-style-type: none"> • 3
Produit 2 : Disponibilité et utilisation accrues, à tous les niveaux, des données socio-démographiques désagrégées par sexe et par âge pour les besoins de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • existence d'une base de données fonctionnelle et accessible pour le suivi du programme 	Rapport sur l'utilisation	Direction Nationale de la Statistique	0	1

Risques et hypothèses :

3. Risques :

- Faible engagement politique ;
- Instabilité institutionnelle ;
- Insuffisance de ressources financières mobilisées
- Insuffisance des capacités techniques
- Faiblesse en leadership dans la gestion des données

4. Hypothèse :

- Recrutement du personnel qualifié

Composante Genre

RESULTATS	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Départ	Cible
Effet du UNDAF : Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique renforcées aux niveaux national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte	% des femmes élues aux assemblées Union et îles et conseils municipaux	Rapport Secrétariat général des assemblées	Direction Nationale de la Promotion du Genre	2%	
	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Année 1	
				Départ	Cible
Effet du Programme Pays : La création d'un environnement socioculturel et législatif favorisant et protégeant les droits des femmes et la lutte contre la violence basée sur le sexe	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des mécanismes nationaux pour la réduction de la violence basée sur le Genre • % du budget de l'Etat alloué à la promotion du Genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes et lois publiés (JO) réprimant la violence basée sur le Genre • Rapport de centres d'écoute • Loi de finances 	Direction Nationale de la Promotion du Genre	<ul style="list-style-type: none"> • non • 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence mécanisme • 0

RESULTATS	Indicateur	Moyens de Vérification	Partie responsable	Départ	Cible
Produit 1 : disponibilité accrue d'information et de services qui promeuvent et protègent l'égalité et équité avec accent particulier sur la prévention de la violence basée sur le genre	▪ la politique nationale de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action annuel Rapport des revues annuelles 	Direction Nationale de la Promotion du Genre / responsables des centres d'écoute	• 0	oui
	▪ Nombre de centres de prévention et de prise en charge des femmes victimes de violence ouverts et fonctionnels,	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités des centres 		• 0	• 1
	▪ Nombre de femmes et de jeunes filles référées par les centres à la justice pour dénoncer les cas de violence à leur égard	<ul style="list-style-type: none"> Registre des tribunaux 		• 0	• 20
	▪ Nombre des lois élaborées, votées et promulguées pour protéger les femmes de la violence	<ul style="list-style-type: none"> JO 		• 1	• 2

Risques et hypothèses :

5. Risques :

- Faible engagement politique ;
- Instabilité institutionnelle ;
- Insuffisance de ressources financières mobilisées
- Insuffisance des capacités techniques
- Faiblesse en leadership pour la promotion du genre
- Existence de plusieurs sources de droits (coutumiers, moderne, musulman)
- Persistance des pesanteurs socioculturelles

6. Hypothèse :

- Emergence des associations pour la promotion du genre
- Engagement des femmes

3. Le calendrier de suivi et d'évaluation du plan d'action du programme pays

		2008	2009	2010	2011	2012
Activités S&E	Enquête /études	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la violence basée sur le sexe • Contribution à la réalisation l'Enquête Démographique et de Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête qualitative sur l'évaluation des messages 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête CAP sur la Santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête qualitative sur l'évaluation des messages 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au recensement pilote 2013
	Systèmes de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Supervision • Réunions trimestrielles de coordination et de suivi sur l'état d'avancement des activités du programme • Exploitation des statistiques de routines (santé) • Comores-Info 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Supervision • Réunions trimestrielles de coordination et de suivi sur l'état d'avancement des activités du programme • Exploitation des statistiques de routines (santé) • Comores-Info 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Supervision • Réunions trimestrielles de coordination et de suivi sur l'état d'avancement des activités du programme • Exploitation des statistiques de routines (santé) • Comores-Info 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Supervision • Réunions trimestrielles de coordination et de suivi sur l'état d'avancement des activités du programme • Exploitation des statistiques de routines (santé) • Comores-Info 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Supervision • Réunions trimestrielles de coordination et de suivi sur l'état d'avancement des activités du programme • Exploitation des statistiques de routines • Comores-Info
	Evaluation		<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation sur la disponibilité et l'utilisation des services obstétricaux (indicateurs de processus) • Evaluation des connaissances et des pratiques des structures en 			

		2008	2009	2010	2011	2012
			intégration des variables de population et développement dans les politique et programme			
	Reuves	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des activités du programme
	Activités d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Audits financiers annuels des agents d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Audits financiers annuels des agents d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Audits financiers annuels des agents d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Audits financiers annuels des agents d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Audits financiers annuels des agents d'exécution
Référence de planification	Grandes étapes de l'évaluation finale de l'UNDAF				<ul style="list-style-type: none"> Evaluation finale de l'UNDAF Bilan Commun de pays 	
	Renforcement des capacités de S&E	<ul style="list-style-type: none"> Formation en gestion de base de données Formation sur la collecte et l'analyse des données socio- démographiques Formation en suivi et évaluation de programme Formation HACT , NEX, GAR 				
	Activités des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des programmes de coopérations des autres agences 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des programmes de coopérations des autres agences Evaluation du plan d'action 2006-2009 de la SCRP 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des programmes de coopérations des autres agences 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des programmes de coopérations des autres agences 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des programmes de coopérations des autres agences

